



Déclaration préalable

Conseil d'Administration de l'ENTPE

26 mars 2013

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration,
Monsieur le directeur,

Ordonnance pour éviter la crise de la soixantaine ...

2014 sera l'année du soixantième anniversaire de l'ENTPE.

60 années successivement passées au service de la reconstruction d'un pays, de son équipement en infrastructures, de la réponse aux besoins en matière de développement économique et de logements, ainsi que de la gestion durable du patrimoine de la nation, y compris ses ressources naturelles.

60 années au service de l'aménagement, du développement et de la gestion durables du territoire, au bénéfice de la sphère publique dans son ensemble et des acteurs du monde économique vecteurs de la traduction concrète de ces politiques.

Pour fêter dignement cet anniversaire, nous pourrions certes nous réjouir de cette riche histoire, de cette capacité d'adaptation. Mais nous devons aussi être en mesure de projeter l'ENTPE dans l'avenir et ne pas la laisser s'endormir sur ses lauriers.

Or, après le non-pourvoi de l'ensemble des places d'étudiants civils à la rentrée 2011 – premier avertissement – mais, plus grave, des places d'étudiants fonctionnaires ouvertes à la rentrée 2012 – deuxième (et dernier ?) avertissement – l'ENTPE vit un présent inquiétant. Et quand le rapport d'évaluation du CGEDD proposé à l'examen de ce CA juge comme inéluctable la baisse des recrutements d'étudiants fonctionnaires pour les prochaines années – postulat aucunement démontré et que nous contestons fermement - l'avenir de notre école s'annonce comme incertain !

Alors oui, il est urgent de renforcer l'attractivité générale de l'ENTPE et, en particulier du concours d'entrée via les classes préparatoires aux grandes écoles :

- par la qualité des postes offerts en primo-affectation (examen concerté de la liste proposée aux étudiants fonctionnaires, ouverture à des postes en détachement direct en collectivités territoriales ou en FPH, maintien de postes à VNF, à l'IFSTTAR, au sein du futur Cerema, etc...),
- par le développement des possibilités de poursuite d'études (4ème année, double cursus, thèses,...),
- par l'amélioration de sa communication externe.

Nous nous félicitons que ces deux derniers chantiers soient d'ores-et-déjà ouverts par l'école comme en témoignent les propositions du groupe de travail sur le recrutement et l'examen par ce CA du rapport d'orientation des formations doctorales.

Mais tracer l'avenir de l'école ne pourra se faire sans la formulation claire de l'attente des ministères de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie et de l'Égalité des Territoires et du Logement. Et ce pas uniquement en tant qu'employeurs directs, mais aussi en tant que garants de la définition et de la mise en œuvre opérationnelle de leurs politiques à tous les niveaux.

Les métiers et lieux d'exercice des ingénieurs de l'aménagement ont connu, en très peu d'années, des évolutions considérables. Les ITPE ont su s'adapter, mais non sans s'interroger sur leur avenir. Jusque là, l'administration centrale ne s'est intéressée ni à leur ressenti ni à leur nouveau positionnement.

Or dans deux jours, se déroulera dans cette école le premier forum régional (d'une série de six) des assises des métiers de l'ingénieur, avant une convention nationale en présence des ministres. Organisées par les MEDDE, METL et MAAF, ces Assises doivent être l'occasion d'affirmer ou plutôt de réaffirmer :

- que la culture scientifique et technique des ingénieurs est une plus-value pour la gestion de la complexité, l'innovation, l'ouverture aux acteurs extérieurs, l'adaptation aux enjeux ;
- que, par conséquent, leurs compétences sont indispensables pour porter les politiques publiques de ces ministères ;
- que le portage et la mise en œuvre des politiques publiques ne sont plus confiés exclusivement aux services ministériels, mais toujours plus à des services interministériels, à des établissements publics, aux collectivités territoriales, voire à des opérateurs privés ;
- que, par conséquent, les parcours des ingénieurs de demain passent par tous ces employeurs, au bénéfice des politiques publiques des ministères ;
- que les formations initiale et continue au sein de l'ENTPE de ces ingénieurs et leur culture commune de service public sont tout à fait déterminantes pour la capacité future de nos ministères à porter et faire porter leurs politiques publiques au bénéfice de l'intérêt général.

Gageons que les assises des métiers de l'ingénieur permettront de mettre la DRH de nos ministères en posture d'employeur éclairé, porteur d'une réelle gestion prévisionnelle (GPEEC) inter-ministérielle et inter-fonctions publiques, et non en simple gestionnaire de la pénurie budgétaire. Un premier signe tangible pourrait être de permettre un premier détachement en fonction publique territoriale dès cette année.

Gageons de plus que les assises des métiers de l'ingénieur permettront, en écoutant aussi les besoins des employeurs, de mettre l'administration centrale de nos ministères en capacité de formuler une commande claire à l'ENTPE pour une formation initiale renouvelée de leurs cadres techniques.

Le tout pour que l'ENTPE ne connaisse pas la « crise de la soixantaine » !

Enfin, de manière tout à fait conjoncturelle, nous tenons à relayer les difficultés rencontrées par les étudiants de la promotion 58 concernant le calendrier de primo-affectation des élèves fonctionnaires et les tensions ressenties dans la procédure de sélection des élèves retenus pour entamer une thèse de doctorat. Ce dernier volet ne faisant que confirmer la nécessité d'augmenter le nombre de thèses autorisées.

Sur ces deux sujets, nous interpellons la tutelle ministérielle de l'ENTPE afin que soient examinées le plus rapidement possible, les solutions à mettre en œuvre dès cette année ainsi que les pistes d'amélioration pour les prochaines promotions.

Je vous remercie.

Laurent Janvier, Secrétaire Général du SNITPECT-FO